

# SALON DES LOISIRS CREATIFS

22 au 25 septembre 2011

11<sup>ème</sup> édition



## CONCOURS CREATIF 2011

### « CHACUN FAIT SON CINEMA »

#### REGLEMENT

##### *Principes de bases*

- Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat, réservé à tous.
- La participation au concours vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement.
- Une seule création par personne sera acceptée.

##### *Article 1 : Objet*

Le Comité d'Organisation des Manifestations Economiques et Touristiques de Rouen (COMET), Association régie par la loi de 1901 ayant son siège social au Parc Expo de l'Agglo de Rouen – BP 1135 – 76175 Rouen cedex 1, organise un concours de création sur le thème « **CHACUN FAIT SON CINEMA** » dans le cadre de son salon de loisirs créatifs, Créativa.

**Le principe :** réaliser une création originale sur le thème **Du CINEMA**, à l'aide d'une ou de plusieurs techniques spécifiques aux loisirs créatifs sous toutes les formes et toutes les couleurs. Vous pouvez retrouver nos logos et nos différents visuels sur notre site internet [www.salon-creativa.com](http://www.salon-creativa.com) .

Cette création sera exposée au salon Créativa Rouen 2011.

##### *Article 2 : Condition de participation et inscription*

Pour participer au concours et exposer sa création durant le Salon Creativa-Rouen 2011, chaque candidat doit nous envoyer sa participation avant le 20 septembre 2011 par mail à [celine.dutheil@rouen-expo.com](mailto:celine.dutheil@rouen-expo.com) ou à l'adresse suivante :

**Parc Expo - Rouen**  
**Concours Creativa ROUEN**  
BP 1135  
76175 Rouen Cedex 1

### **La participation doit comporter :**

- Les coordonnées complètes du candidat : nom + prénom + adresse + téléphone + e-mail
- 1 ou 2 photo de la création
- Un nom (titre) pour l'œuvre

Le candidat non sélectionné pour exposer sa création sera immédiatement prévenu.

Les créations présélectionnées seront exposées pendant les 4 jours du Salon Creativa-Rouen du 22 au 25 septembre 2011.

### ***Article 3 : Dépôt et retour***

**Dépôt :** Le candidat doit apporter ou expédier sa création achevée avant le **21 septembre 2011**, au Parc des Expositions de Rouen.

Adresse : Parc des Expositions de Rouen- 46 avenue des canadiens-76100 ROUEN-

**Retour :** Lors du dépôt de la création, chaque candidat recevra 2 invitations pour le Salon Creativa-Rouen, qu'il pourra utiliser pour visiter le salon, d'une part, et assister à la remise des prix le dimanche 25 septembre à partir de 16h au salon Créativa Rouen, d'autre part.

Les œuvres seront ensuite remises à leur créateur.

Les candidats auront ainsi l'unique possibilité de récupérer leurs œuvres ce dimanche 25 septembre à partir de 16h jusqu'à la fermeture du salon à 19h.

Après le salon, les organisateurs ne pourront se charger du renvoi des œuvres non-reprises, elles seront disponibles au Comet pendant 1 semaine, passé ce délai, elles seront la propriété des organisateurs.

### ***Article 4 : Responsabilité, vol et détérioration***

Chaque candidat devra prendre soin de mettre son nom, son prénom et son adresse sur sa réalisation.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de détérioration ou de disparition des créations.

L'organisation se décharge de toute perte, vol, casse ou dégât.

Les créations ne sont pas assurées par l'organisateur.

### ***Article 5 : Jury***

Un jury composé de plusieurs membres organisateurs du salon Créativa Rouen, d'une part, et les visiteurs, d'autre part, voteront pour la création de leur choix. Le jury jugera sur plusieurs critères :

- L'originalité
- L'esthétique
- Les techniques employées
- Le coup de cœur du public

Les bulletins de vote seront dépouillés le dimanche 25 septembre à 14h00. Le résultat sera sans appel.

## **Article 6 : Prix**

La remise des prix s'effectuera le dimanche 25 septembre vers 16h00 sur le stand de l'exposition, lors du Salon Créativa Rouen, au Parc expo de Rouen.

De nombreux lots à gagner :

- Des bons d'achats chez Leroy Merlin
- Des places de cinéma
- 2 entrées gratuites pour l'ensemble des salons organisés par le Comet
- .....

**Nous récompenserons 3 gagnants.**

Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèce, ni aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

## **Article 7 : Modifications**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement ou d'annuler le concours en raison de tout événement indépendant de sa volonté. Les candidats en seront avisés dans les plus brefs délais.

